

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ARBOIS POLIGNY SALINS
CŒUR DU JURA (CCAPSCJ)**

PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 – 2026



ARBOIS • POLIGNY • SALINS
Cœur du Jura

Adopté en Conseil Communautaire le 4 Juillet 2023

**ju
ra**
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

- Préambule p 3
- Introduction p 6
- Caractéristiques du territoire p 8

- Portrait de l'établissement dans son environnement p 9
- État des lieux p 18
- Diagnostic p 29

Les orientations pour un établissement ouvert, citoyen et rayonnant

- Consolider l'identité et favoriser l'ouverture p 32
- Renforcer le parcours pédagogique et faire évoluer l'offre p 35
- Affirmer le rayonnement de l'établissement et asseoir les partenariats p 39
- Stabiliser l'équipe pédagogique et favoriser une meilleure cohésion entre ses membres p 39

Suivi ; Conclusion ; Remerciements p 41

Annexes p 42

Folle Semaine 2019

Folle Semaine 2021

Folle Semaine 2022

Musiques en Scène 2023

Parc Instrumental et Matériels

PREAMBULE

Pendant plus de 30 ans, l'Ecole de Musique du Comté de Grimont-Poligny et l'Ecole de Musique d'Arbois ont construit de multiples projets d'ampleur, sensibilisé et formé de nombreux musiciens dont plusieurs sont devenus professionnels. Le projet pédagogique de l'école de musique du Comté de Grimont-Poligny était orienté vers l'intégration de l'orchestre d'harmonie ; celui de l'école d'Arbois davantage vers l'enseignement et la pratique du piano et des cordes et dans une moindre mesure des instruments à vent et percussions. Les deux écoles étaient complémentaires.

Animées par une volonté politique forte de développement culturel pour tous, la ville d'Arbois et la Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny n'ont eu de cesse d'impulser l'évolution des deux écoles, au fil des années.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPSCJ), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a été créé en 2017, issu de la fusion des trois communautés de communes Arbois Vignes et Villages Pays de Pasteur, Comté de Grimont-Poligny et Pays de Salins. Le territoire est regroupé autour de trois bourg-centres, Arbois (3600 habitants) Poligny (4300 habitants) et Salins-les-Bains (2800 habitants).

La CCAPSCJ ayant adopté la compétence facultative « enseignement musical », l'Ecole de Musique Intercommunale Cœur du Jura issue de la fusion des deux écoles territoriales historiques est née le 1^{er} janvier 2019 afin de formuler une proposition cohérente aux 22000 habitants du territoire intercommunal.

Les différences de tarifs et de cursus entre les deux sites étaient si importantes qu'ils n'ont pas été harmonisés en une seule fois.

L'harmonisation se fait de manière progressive pour aboutir à la mise en place de tarifs et modalités identiques sur l'ensemble de l'école prévus à la rentrée scolaire 2025.

Aujourd'hui, l'école accueille 250 élèves dans ses murs, à Arbois et à Poligny.

Actrice culturelle majeure du territoire, l'école de musique s'inscrit dans une dynamique de développement culturel en multipliant des projets et des partenariats notamment avec les établissements scolaires, les médiathèques, le Moulin de Brainans, les associations musicales : La Montaine, l'Académie Musicale du Jura, Musiques au Cœur, l'Association Musicale Salinoise, La maison du Géant...

Ce projet d'établissement vient concrétiser l'engagement de l'école de musique sur notre territoire et affirmer ses valeurs pédagogiques et artistiques dans un objectif essentiel : **l'accès à la culture au plus grand nombre.**

La transmission artistique et culturelle, une ambition que l'État et les collectivités partagent.

Cet objectif consiste à favoriser l'accès aux pratiques artistiques de l'ensemble des citoyens tout au long de leur vie. Nos établissements doivent mettre en place des parcours cohérents et adaptés, dans le cadre de l'enseignement spécialisé mais aussi de l'éducation artistique et culturelle. Les écoles et les conservatoires sont des lieux d'apprentissage, de créativité, d'interactions sociales et de proximité...

David Laloz, président de la Fédération Française de l'Enseignement Artistique – FFEA.





INTRODUCTION

Le présent projet d'établissement est destiné aux usagers, élus, à l'équipe pédagogique, au personnel administratif et technique ainsi qu'aux divers partenaires de l'école de musique.

Il définit l'identité de l'établissement et ses objectifs prioritaires d'évolution. Il tient compte du contexte économique, social et culturel du territoire.

Il révèle la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires éventuels en lien avec l'éducation et la pratique artistique en amateur, plus particulièrement les établissements scolaires, les structures associatives, les services sociaux et culturels.

Il définit les perspectives et les orientations stratégiques privilégiant les activités artistiques, pédagogiques, sociales et culturelles dans une articulation cohérente.

La participation et l'engagement de chacun : élus, direction et enseignants, agents administratifs et techniques, partenaires, contribueront à la réussite de sa mise en œuvre.

Le projet d'établissement a pour objet d'établir un plan d'actions dans les domaines pédagogique et artistique pour les années 2023 à 2026.

Ces orientations se traduisent notamment par un programme d'actions pédagogiques et artistiques, élaborées par la direction de l'école de musique et l'équipe pédagogique.

La mise en œuvre de ces actions est coordonnée par le Directeur de l'Ecole de Musique.

Malgré un contexte financier tendu, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, consciente des enjeux de l'éducation artistique, dans sa dimension de construction et d'épanouissement de l'individu, de valorisation de la diversité culturelle et d'élément générateur de cohésion sociale, souhaite conforter l'école de musique dans son rôle d'équipement culturel structurant, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et l'identité de son territoire, dans la continuité de l'action menée depuis de nombreuses années. La politique tarifaire de l'école de musique, mise en place par la communauté de communes APS CJ, contribue à la réduction des inégalités sociales, favorise l'élargissement des publics et encourage l'intégration des associations de pratique amateur, notamment les harmonies et fanfares du territoire...

Cet établissement, s'appuyant sur un projet pédagogique en perpétuelle évolution a pour objectif d'être un véritable centre d'éducation et d'enseignement artistique, ouvert à des partenariats avec les différents services intercommunaux, avec les établissements scolaires, avec le Moulin de Brainans et avec les associations d'enseignement et de pratique amateur.

Il est appelé à s'ouvrir à une grande diversité d'esthétiques, à s'adresser à un public le plus large possible par la richesse de ses pratiques enseignantes.

En lien permanent avec son temps, l'école de musique mettra en place les conditions nécessaires pour entretenir une motivation constante de ses élèves dans leur apprentissage, leur pratique, le développement de leur créativité artistique et l'accomplissement de leur autonomie en offrant, notamment, l'accueil sur de courtes durées, d'artistes / créateurs / compositeurs professionnels invités, dans le cadre de projets spécifiquement initiés.

Le projet d'établissement 2023-2026 s'inscrit en cohérence avec les textes d'orientation proposés par le ministère de la Culture, notamment la charte de l'enseignement artistique de 2001, le schéma national d'orientation de 2008, ainsi que le schéma départemental des enseignements artistiques du Jura.

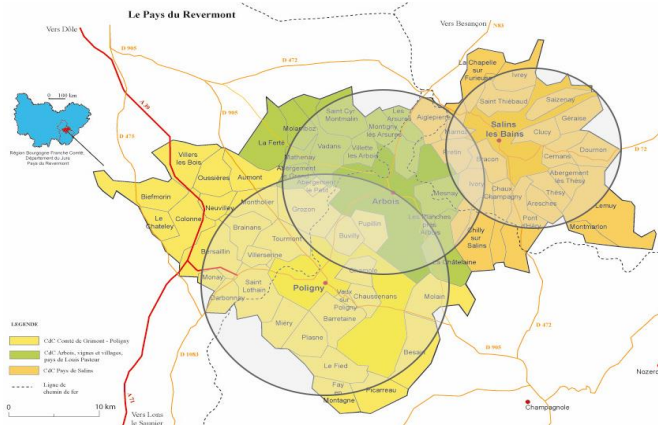
Il veille à répondre aux missions de service public et aux orientations de la communauté de communes APS CJ :

- En veillant à démocratiser les pratiques artistiques
- En offrant un enseignement de qualité adapté aux publics
- En s'inscrivant dans un tissu territorial

L'école de musique intercommunale peut compter sur le soutien financier du conseil départemental du Jura, à la fois pour le fonctionnement de la structure, mais aussi pour ses projets annuels « Musiques en Scène » et projets « inter-écoles ».

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Peuplé de 22 400 habitants, le territoire jouit d'une position stratégique favorable entre Lons-le-Saunier et Besançon, au cœur du Jura et non loin de Dole.



L'espace intercommunal s'articule autour de trois pôles d'équilibre (villes-centres des trois ex-EPCI).

Poligny, Arbois et Salins-les-Bains s'inscrivent à équidistance sur un axe cohérent du point de vue de l'histoire et des habitudes de déplacement des habitants.

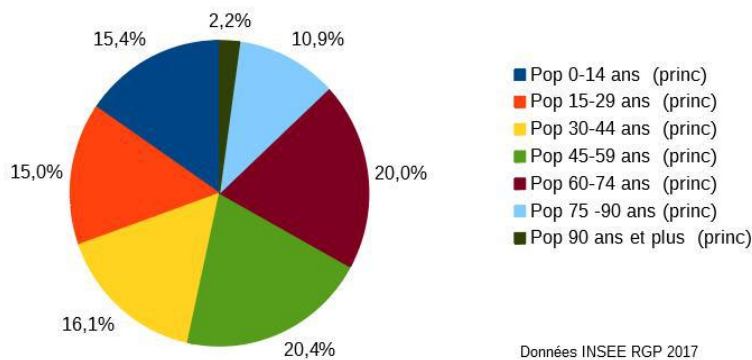
Chacune de ces villes irrigue son bassin de vie. Sur la carte, trois cercles illustrent l'effet de polarité que les trois communes exercent à l'égard de la quasi-totalité des habitants.

trois communes exercent à l'égard de la quasi-totalité des habitants.

Les données démographiques de l'INSEE de 2017 faisaient état d'une tendance plutôt à la baisse (-0,3 en solde naturel depuis 2010) et d'une neutralité en « entrées / sorties » (solde migratoire de 0 entre 2010 et 2015). Aussi peut-on dire que le territoire ne jouit pas d'un apport significatif d'habitants, sans en perdre non plus, montrant ainsi une certaine stabilité.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'AGE

Données INSEE 2017



La répartition par tranche d'âge sur le territoire fait apparaître une population significativement plus âgée que celle observée sur le Jura. En effet, la part des 60 ans et plus est supérieure de plus de 3 points.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Parmi les catégories socioprofessionnelles présentes, les retraités représentent 40% des ménages. La catégorie « agriculteur » est un peu plus élevée que la moyenne nationale, tandis que l'on obtient un taux de « professions intermédiaires » proche de celui des villes moyennes.

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

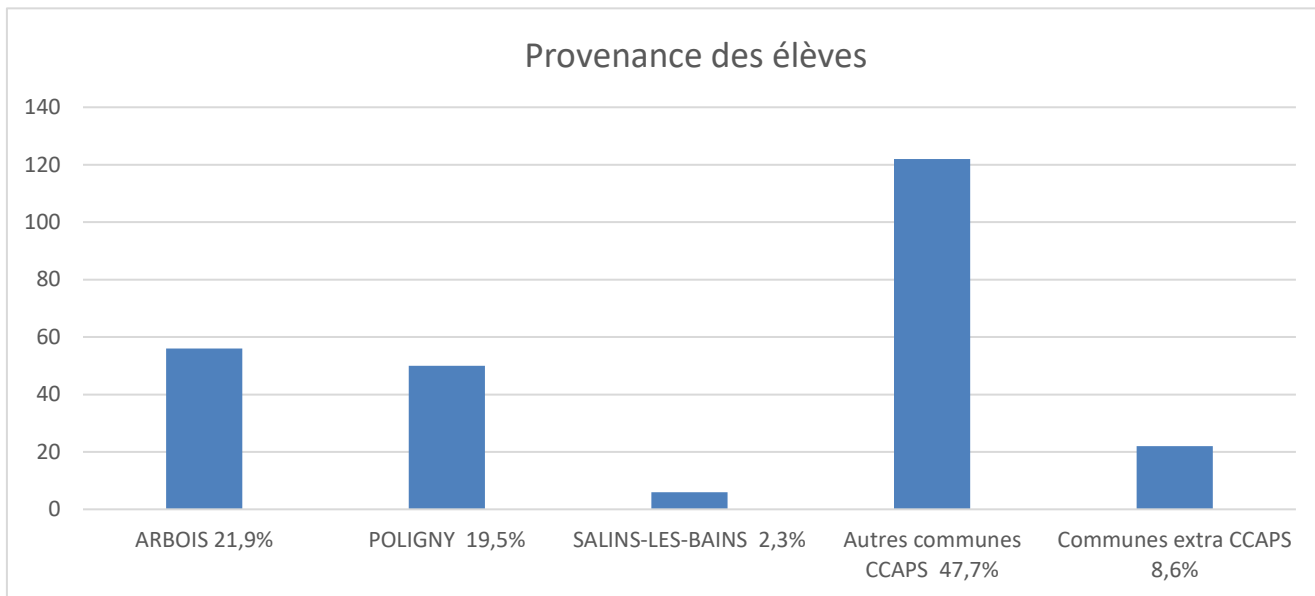
L'école de musique intercommunale dispose d'une identité particulière car son activité est répartie sur 2 pôles : Arbois et Poligny.

L'établissement répond à un projet global, structuré autour de 3 piliers indissociables que sont **le projet culturel** (intégration territoriale, élargissement des publics, ouverture aux initiatives locales, médiation culturelle et artistique, participation des usagers), **le projet pédagogique** (enseignement musical, formation et accompagnement des pratiques amateurs et artistiques, éducation artistique en lien avec les établissements scolaires), **le projet artistique** (création et diffusion de spectacles musicaux sur le territoire).

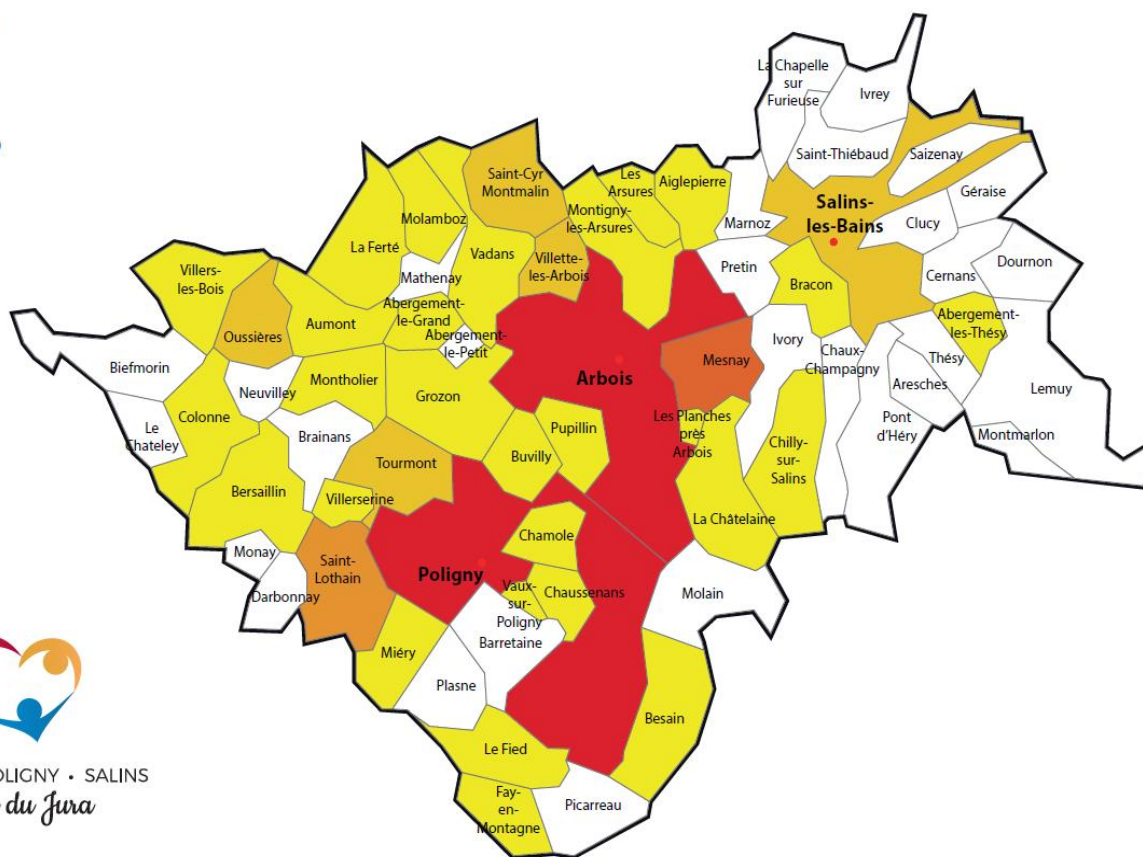
La communauté de communes et les 3 bourgs centres (Arbois, Poligny, Salins) ont une forte tradition d'activité musicale, notamment du fait de la présence d'associations de pratique musicale en amateur : harmonie, fanfares, chœurs... qui témoignent de la vitalité musicale d'une partie de la population mais également grâce à la présence d'une SMAC (Scène de Musiques Actuelles), à la reconduction annuelle de deux festivals d'orgues l'été à Arbois et Poligny depuis plusieurs décennies, à l'activité musicale associative d'enseignement et de pratique musicale à Salins-les-Bains (AMS). Enfin plusieurs associations locales organisent aussi régulièrement des concerts.

Répartition des élèves de l'école de musique par lieux géographiques

Rentrée 2022-23



Nombre d'élèves de l'École de Musique Intercommunale :



La provenance géographique de répartition des élèves de l'école de musique sur le territoire communautaire fait état de différences notoires entre les communes. Celles-ci peuvent s'expliquer de différentes manières :

- Si on exclut Arbois et Poligny, sièges historiques de(s) école(s) de musique et bourgs les plus peuplés, les petites communes d'où proviennent les élèves en nombre sont plutôt proches des villes : Mesnay et St-Lothain.
- Les élèves des communes situées autour de Salins sont majoritairement inexistantes à l'EMI. Cela s'explique par la présence de l'AMS essentiellement.
- Certaines communes de la plaine, à l'extrême sud-ouest du territoire se situent en dehors du champ d'influence direct de l'école de musique, comme pour celles du plateau à l'extrême sud-est. Leur position géographique incite sans doute les habitants de ces villages à se tourner vers d'autres structures d'enseignement plus proches de leur bassin de vie, comme Lons-le-Saunier ou Champagnole ? Il est à noter que certaines de ces communes sont peu peuplées et donc moins susceptibles d'avoir des enfants en âge scolaire.

Les établissements scolaires et d'enseignement général

La rentrée scolaire 2022/2023 dénombrait **1745** enfants scolarisés en préélémentaire et élémentaire et **1302** élèves niveau collège.

Enseignement préélémentaire et élémentaire	Enseignement secondaire et post BAC
12 écoles maternelles et élémentaires publiques 4 écoles maternelles et élémentaires privées	3 collèges publics 3 collèges privés 2 lycées publics 1 ENIL BIO Classes de BTS du Lycée FRIANT

Les équipements culturels

La communauté de communes dispose des structures culturelles suivantes :

- La médiathèque Bernard Clavel de Poligny
- La médiathèque de Salins-les-Bains
- La médiathèque d'Arbois
- La SMAC Le Moulin de Brainans

Historique

La Montaine et l'école de musique de Poligny :

Association créée en 1973 sous l'impulsion de Pierre Fournot désirant doter la Ville de Poligny d'un Orchestre d'Harmonie, s'inscrivant dans une tradition séculaire de présence musicale dans le paysage culturel polinois, l'Association Musicale et Artistique La Montaine regroupe aujourd'hui un Orchestre d'une soixantaine de musiciens et un Choeur Mixte d'une soixantaine de choristes. Du nom du vent qui souffle du fond de la Reculée de Vaux, La Montaine s'est donnée comme mission première la constitution d'une offre culturelle dans une zone rurale et la construction d'une dynamique pédagogique autour des instruments à vent et à percussions.

De 1981 à 2018, La Montaine, tout comme l'Ecole de Musique du Comté de Grimont, a été conduite d'une main avisée et professionnelle par Jean-Alphonse Leboucher. De multiples projets d'ampleur ont été créés comme *la Petite Sirène*, Opéra mis en scène par Charlotte Nessi avec 250 enfants des Ecoles Primaires de la Ville, *la Damnation de Faust* avec 300 choristes, l'Oratorio *Nicolas de Flue* de Arthur Honneger, le *Requiem* de Maurice Duruflé ainsi que de multiples œuvres pédagogiques à destination des enfants des écoles de la Ville de Poligny.

L'école de musique d'Arbois :

Créée en 1983 par Christian Bacheley, l'enseignement est dispensé à des enfants à partir de 4 ans et des adultes par des professeurs qualifiés, diplômés des CNR et CNSM, est reconnu et apprécié. Pôle incontestable de la vie arboisienne, l'école offre tout au long de l'année des concerts de professeurs et auditions d'élèves.

A la suite du départ en retraite de son directeur, la succession a été confiée à Jérôme Lefebvre également professeur de guitare de 2015 à 2019.

En 2018, l'équipe pédagogique était composée de Thibaut Curie (Piano) ; Bénédicte Antoinet (Formation Musicale Solfège) ; Natacha Petrova (Violon) ; Marc Curado (Trompette) ; Enguerrand Ecartot (Percussions) ; Yannick Jacques (Saxophone et Clarinette) ; Juliette Thiebergien (Violoncelle) ; Bernard Chalon (Eveil

Musical) ; Estelle Cuinet (Flûte Traversière). Les ensembles étaient dirigés par Bénédicte Antoinet et Natacha Petrova.

Les locaux

A Poligny, la ville met à disposition des salles au 49 grande rue dont l'ancienne salle d'audience, Auditorium Pierre Fournot, complétée par 2 salles dans ce même bâtiment.

L'école dispose également depuis 2021 de 4 salles aux RC et 1^{er} étage de l'annexe ainsi qu'un accès aux salles Herzog et Lamy pour les cours nécessitant un accès PMR.

A Arbois, en 2023 l'école de musique doit déménager provisoirement au Square Sarret de Grozon le temps pour la communauté de communes de créer un pôle culture dans l'ancienne maison Molliet qui accueillera la médiathèque et l'école de musique.

Descriptions du contexte Socio-économique, Culturel et Artistique

Le phénomène de culture loisir

En tant que pédagogues nous sommes conscients que les marqueurs culturels de la société de loisirs tendent à devenir des produits de consommation, de dépendance et d'isolement. Tous les supports actuels de l'image et du son risquent de formater les moyens d'appréhender la création artistique. Il est alors difficile pour le public de percevoir les bienfaits que peut lui apporter la fréquentation de lieux culturels comme l'école de musique. Une fois le seuil du lieu culturel franchi, encore faut-il s'y sentir intégré !

Cependant, des lieux institutionnels comme l'école de musique peuvent devenir moins impressionnants pour le public, s'ils renvoient à l'élève qui les fréquente, l'image qu'il participe activement aux projets, que leurs réalisations dépendent de lui.

La culture musicale et le phénomène numérique

Aujourd'hui l'essor de la culture numérique et d'internet modifie considérablement les conditions d'accès à la culture. L'art en général est laissé bien souvent aux médias qui favorisent les objectifs de l'industrie culturelle.

Face à cette évolution, la question qui se pose dans nos établissements est : comment adapter l'enseignement artistique et la pratique artistique amateur face à la culture de l'écran et du réseau social ?

Rappel des missions générales de l'établissement d'enseignement artistique

Texte cadre

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique définit les missions :

1 – Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2 – Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocales ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3 – Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements d'enseignement artistique participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

Sachant que l'école de musique Cœur du Jura n'est actuellement pas classée par le ministère de la Culture mais qu'elle s'oriente vers la possibilité de le devenir.

Missions pédagogiques

L'école de musique Cœur du Jura est un lieu de vie musicale où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer et partager. Elle assure la formation initiale, le développement des pratiques artistiques musicales, le rôle de partenaire d'actions artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire et développe des actions pédagogiques en milieu scolaire.

L'organisation pédagogique vise à conduire les élèves vers une pratique autonome, une ouverture à l'invention et à la créativité, à stimuler la curiosité vis-à-vis d'autres pratiques et disciplines artistiques et culturelles.

Missions en lien avec la politique de la collectivité

Selon les orientations de la collectivité, l'établissement doit offrir un service dynamique et de qualité tout en favorisant l'ouverture et le rayonnement.

Ouverture – Une mission éducative et sociale

L'école de musique est un espace ouvert de rencontre, de partage, de pratique et création collective, tout en restant un vecteur fort d'intégration et d'harmonisation sociale.

Mission éducative

En 2001, la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, édicté par le Ministère de la Culture et de la Communication réaffirme l'importance de l'éducation artistique "*premier vecteur de la démocratisation culturelle*" qui "*permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers la rencontre de l'imprévu, le plaisir de l'expérimentation, la connaissance d'œuvres de référence. La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective*".

Mission sociale

"Le conservatoire (ou école de musique) est un lieu de ressources pour les amateurs ; il les informe, les aide à définir et éventuellement à assurer leurs formations ; il les accueille dans ses locaux et favorise le développement d'échanges et de collaborations dans et hors les murs.

Il est un centre d'animation de la vie culturelle, proposant au public leurs activités (travaux d'élèves) ; il entretient des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorise les échanges avec les structures et associations culturelles locales.

Il contribue à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics." *Texte rédigé d'après la charte de l'enseignement artistique de 2001.*

Rayonnement : une mission culturelle et artistique territoriale à promouvoir

Plus qu'un lieu d'apprentissage artistique et de pratique, l'école de musique constitue un outil pertinent de valorisation du territoire sur le plan artistique et culturel. Il participe ainsi à la politique culturelle de la collectivité, avec pour objectif grâce à la culture, de créer du lien sur le nouveau territoire Cœur du Jura.

A ce titre, le projet d'établissement doit inscrire les actions dans cette perspective de territoire et renforcer les partenariats au sein de la collectivité, du département et de la région.

Cette volonté tient à la nécessité de faire connaître à la population sur un territoire élargi les différentes propositions pédagogiques et artistiques de l'établissement.

ETAT DES LIEUX

Année scolaire 2022/2023

L'école compte 256 élèves en cours hebdomadaires pendant les semaines d'activité scolaires, Eveil Musical / Formation Musicale (solfège) et/ou Formation Instrumentale et/ou Atelier(s) / Orchestre, et une équipe pédagogique de 18 enseignants dont 1 directeur (*année scolaire 2022/2023*).

- 256 élèves (**+3%** par rapport à 2021/2022)

- 108 élèves prennent leur cours de discipline principale à Poligny et 8 d'entre eux se déplacent à Arbois pour la FM

- 148 élèves prennent leur cours de discipline principale à Arbois et 21 d'entre eux se déplacent à Poligny pour la FM et ou l'orchestre

- Pas d'élèves à Salins

Classe de Piano : 32 élèves **(STABLE)**

Percussions : 32 élèves **(STABLE)**

Cordes : 54 élèves **(- 7 %)**

Bois : 61 élèves **(+ 13 %)**

Cuivres : 29 élèves **(+ 4 %)**

Classe d'Orgue :

Une classe d'orgue a été créée en 2022

Un instrument a fait l'objet d'un don. Son déplacement et son installation dans les locaux de l'école de musique à Poligny ont été financés par la CCAPS

Répartition des élèves suivant leur âge

2 à 4 ans	8	20 à 29 ans	2
5 à 7 ans	39	30 à 39 ans	5
8 à 10 ans	67	40 à 49 ans	14
11 à 13 ans	47	50 à 59 ans	7
14 à 16 ans	30	60 à 69 ans	15
17 à 19 ans	13	70 à 79 ans	8
		80 à 81 ans	1

Les Agents

Direction - Année scolaire 2022 / 2023				
NOM PRENOM	Diplomes	Statut	% Tps de travail	Lieu domicile
GUINCHARD JEAN-MARC Direction; Coordination de projets; Administration; Enseignement	Diplômé d'Etat	Titulaire FPT	Temps Complet	39110 SAINT-THIEBAUD
Equipe Pédagogique - Année scolaire 2022 / 2023				
NOM PRENOM Disciplines	Diplomes	Statut	% Tps de travail	Lieu domicile
ANTOINET BENEDICTE Basson; Eveil Musical; Formation Musicale Solfège; Interventions en milieu scolaire	Diplômée d'Etat	CDI - Tps non complet 13 / 20 ème	65%	70150 PIN 63 kms d'Arbois
CAMELIN ALEXANDRE Saxophone	Diplômé d'Etat	CDD - Tps non complet 5,5 / 20 ème	28%	39400 MOREZ 56 kms d'Arbois
CURIE THIBAUT Piano; Accompagnement	Diplômé d'Etat	Titulaire FPT Tps non complet 18,25 / 20 ème	91%	39600 CRAMANS 15 kms d'Arbois
DELANOE MATTHIEU Trompette	Formation pour le Diplôme d'Etat	CDD - Tps non complet 8,75 / 20 ème	44%	25320 RANCEBAY 53 kms de Poligny
FIDON ALICE Clarinette; Eveil Musical	Diplômée d'Etat & Master	CDD - Tps non complet 8,5 / 20 ème	43%	39800 POLIGNY
GUILLON SYLVAIN Cor	Diplômé d'Etat	Titulaire FPT Tps non complet 4,5 / 20 ème	23%	25000 BESANCON 57 kms de Poligny
GUINCHARD JEAN-MARC Direction d'Ensemble; Formation Musicale Solfège	Diplômé d'Etat	Titulaire FPT 4 / 20 ème inclus dans le temps complet de direction	20%	39110 SAINT-THIEBAUD
JACQUES YANNICK Clarinette	Diplômé d'Etat	Titulaire FPT Tps non complet 3 / 20 ème	15%	25000 BESANCON 47 kms d'Arbois
KAN DIEU Akiko Orgue; Accompagnement	Diplômée de Conservatoire	CDD - Tps non complet 2,75 / 20 ème	14%	39100 DOLE 48 kms de Poligny
LAGRUE FABIENNE Percussion; Direction d'Ensemble	Diplômée de Conservatoire	CDI - Tps complet 20 / 20 ème	100%	39230 MANTRY 15 kms de Poligny
LEBOUCHER CHARLOTTE Eveil Musical; Formation Musicale Solfège	Diplômée de Conservatoire	CDI - Tps non complet 5,25 / 20 ème	26%	21000 DIJON 85 kms de Poligny
NUNEZ LIZAMA XAVIER Contrebasse; Musiques Actuelles; Jazz	Diplômé d'Etat	Titulaire FPT Tps non complet 4 / 20 ème	20%	39110 LA CHAPELLE sur FURIEUSE
PETROVA NATALIA Violon	Diplômée de Conservatoire	CDI - Tps non complet 10,13 / 20 ème	51%	39100 DOLE 35 kms d'Arbois
PEVERELLI SAMUELE Guitare	Diplômé de Conservatoire	CDD - Tps non complet 14,25 / 20 ème	71%	25000 BESANCON 47 kms d'Arbois
POIX ESTELLE Flûte traversière	Diplômée de Conservatoire	CDD - Tps non complet 8,75 / 20 ème	44%	39600 MONTMALIN
THIEBERGIEN JULIETTE Violoncelle	Diplômée de Conservatoire	CDI - Tps non complet 6 / 20 ème	30%	21470 BRAZEY EN PLAINE 58 kms d'Arbois
VERONESE IAN Trombone; Tuba	Master	5,25 / 20 ème	26%	2108 COUVET (Suisse) 87 kms de Poligny
VIVERGE PIERRE-EMMANUEL Flûte traversière	Diplômé d'Etat	Titulaire FPT Tps non complet 7,25 / 20 ème	36%	39300 NEY 26 kms de Poligny
			7,46 ETP ENSEIGNEMENT	

Equipe Technique - Année scolaire 2022 / 2023				
NOM PRENOM	Diplomes	Statut	% Tps de travail	Lieu domicile
KREMER PATRICK Agent d'entretien Arbois		CDD - Tps non complet 5,75 / 35 ème	16%	39600 ARBOIS
ECOIFFIER CORINNE Agent d'entretien Poligny			9%	39800 POLIGNY
Les Services - RH - Comptabilité - Culture - Communication - Services Techniques - de la CCAPS sont régulièrement ou ponctuellement sollicités par l'école de musique.				

Les usagers et les disciplines

Disciplines	Nombre d'élèves		
Enseignement artistique			
15 disciplines instrumentales	221		
11 disciplines collectives	100		
Formation musicale (solfège)	13 cours	15 h	145
Éducation artistique			
Éveil musical	4 cours	3 h	31
Chant choral à l'école	60		

Disciplines instrumentales

Violon, violoncelle, contrebasse, guitare, piano
 Clarinette, flûte traversière, saxophone, basson
 Trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, orgue à tuyaux, percussions

Formation musicale (solfège)

Les cours sont organisés selon le niveau des élèves. Chaque cours est encadré par un professeur et dure entre 1h et 1h30 suivant le niveau, et a lieu chaque semaine.

Niveaux	Nombre d'élèves	Nombre de cours sur la semaine, par niveaux
1C 1 (1er cycle - 1 ^{ère} année)	32	2
1C 2 (1er cycle - 2 ^{ème} année)	26	2
1C 3 (1er cycle - 3 ^{ème} année)	27	2
1C 4 (1er cycle - 4 ^{ème} année)	23	2
1C A (1er cycle - adulte)	12	1
2C 1 et 2C 2 (2d cycle - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	15	2
2C 3 et 2C 4 (2d cycle - 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année)	8	2

L'évaluation

L'évaluation est une part visible et sensible du travail de l'enseignant. Elle comporte un double enjeu : d'une part valoriser le travail de l'élève et d'autre part, remplir un contrat social avec l'élève, ses parents et l'institution.

Tous les élèves du cursus normal doivent passer un examen à la fin d'un cycle pour passer au cycle supérieur. Pour l'instrument, celui-ci se déroule devant au moins un expert invité extérieur à l'école de musique.

Les heures musicales mensuelles contribuent à les y préparer. Elles sont aussi une forme d'évaluation et d'auto-évaluation pour l'élève et les parents de même que les orchestres et autres projets qui ont très souvent une finalité scénique devant public.

Le répertoire interprété lors des examens et les épreuves en Formation Musicale Solfège doivent être représentatifs du niveau à atteindre à la fin du cycle d'étude concerné. La Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) propose chaque année des programmes et des épreuves qu'il est demandé aux professeurs de prendre en compte afin notamment de tendre vers une harmonisation des niveaux au sein de l'école et avec les autres établissements d'enseignement spécialisé (CRR-CRD-CRI)

Ateliers et orchestres

Atelier / Orchestre	Nombre d'élèves	Nombre de cours sur la semaine	Descriptif de l'atelier
Atelier jazz	7	1	Ensemble adultes et ouvert à tous instruments
Ensembles de guitares	17 2 groupes en alternance 1 sem / 2	1	Pratique de groupe dédiée spécifiquement aux élèves guitaristes
Groupe de musiques actuelles	8	1	Pratique permettant d'aborder le répertoire des musiques actuelles. Instruments électriques, acoustiques et chant.
Ensembles de percussions	16 2 groupes en alternance 1 sem / 2	1	Pratique de groupe dédiée spécifiquement aux élèves percussionnistes
Ensemble de violoncelles	4	1	Pratique de groupe dédiée spécifiquement aux élèves cordes
Ensemble de violons	6	1	Pratique de groupe dédiée spécifiquement aux élèves violonistes
Orchestre Junior A	21	1	Orchestre d'harmonie 1 ^{er} cycle
Orchestre Junior B	20	1	Orchestre d'harmonie 2 ^{ème} cycle
Quatuor de flutes	4	1	Pratique en quatuor dédiée spécifiquement aux élèves flutistes
Orchestre « Cadenza »	49 dont 33 élèves	occasionnel	Formation symphonique ouvert aux élèves et anciens élèves de Cœur du Jura et des environs

Les activités de diffusion

Les pratiques de diffusion sont conçues dans un but essentiellement pédagogique. Ces activités complémentaires font partie intégrante de la scolarité à l'école de musique. L'apprentissage et la pratique artistique ne peuvent se concevoir sans des représentations publiques qui comprennent auditions / heures musicales, concerts, animations, spectacles, master classes...

L'élève est impliqué comme acteur par la pratique de la scène ou comme spectateur en assistant aux concerts. Ces actions nourrissent la curiosité, la découverte et permettent d'enrichir le parcours culturel.

L'élève peut bénéficier en plus des différents concerts organisés sur le territoire et des sorties dans de grandes salles de concert, organisées par « Musiques au Cœur », l'association des parents d'élèves.

Différentes formules de prestations scéniques sont offertes aux élèves :

Audition de classe, qui permet aux élèves d'une même classe de se rencontrer, s'écouter. Le professeur de la classe concernée est le référent et organise son audition avec ses élèves.

Heure musicale (Audition pluri-instrumentale), ces temps de prestation sont ouverts à tous les élèves, encadrés par des professeurs, et offrent une diversité des pratiques.

Projet / Concert, temps de spectacle, ouvert à plus de participants et de publics, qui dynamisent l'établissement par la recherche de la transversalité entre les enseignants et les disciplines.

Manifestations «hors les murs», organisées par des associations dont les élèves sont membres réguliers ou ponctuels : Harmonie de La Montaine , Fanfares Les Playmobiles & , Le Pélican, Stages notamment de l'Académie du Jura

Programme 2022 / 2023 des prestations scéniques des élèves et professeurs

	Date(s) :	Lieu :	Intitulé :	Statut :
1	samedi 3 septembre 2022	EMI Poligny	Portes ouvertes	Organisateur
2	samedi 3 septembre 2022	EMI Arbois	Portes ouvertes	Organisateur
3	samedi 22 octobre 2022	Arbois EMI	Heure musicale des élèves	Organisateur
4	mercredi 26 octobre 2022	St Laurent - Salle de la Citelle	Concert de clôture stage d'orchestre junior niveau 1	Partenaire & élèves participants
5	dimanche 30 octobre 2022	St-Lupicin - Salle de l'Épinette	Concert de clôture stage d'orchestre junior niveau 2	Partenaire & élèves participants
6	dimanche 6 novembre 2022	Vadans	Ens de clarinette et de percussions (report du 18 juin)	Organisateur
7	dimanche 13 novembre 2022	Besançon petit kursaal	Gala caritatif en faveur de l'école chiens guides de l'est organisé par Naka Dance	Elèves participants (Cl clarinette Alice Fidon)
8	jeudi 24 novembre 2022	POLIGNY - Salon d'Honneur	Heure musicale des élèves	Organisateur
9	samedi 3 décembre 2022	POLIGNY Salle des fêtes	Concert de la Montaine	Partenaire & élèves participants
10	dimanche 11 décembre 2022	SALINS	Concert de Noël avec l'orchestre Cadenza et ensemble de guitares	Organisateur
11	mercredi 14 décembre 2022	ARBOIS - Salle du Tribunal	Heure musicale des élèves	Organisateur
12	samedi 17 décembre 2022	POLIGNY Salle des fêtes	Concert des orchestres de jeunes + académie du jura	Organisateur
13	samedi 21 janvier 2023	Poligny Médiathèque	Ali Baba	Invité
14	jeudi 26 janvier 2023	POLIGNY - Salon d'Honneur	Heure musicale des élèves	Organisateur
15	samedi 4 mars 2023	ARBOIS - Salle du Tribunal	Heure musicale des élèves	Organisateur
16	dimanche 12 mars 2023	Poligny	Des femmes jouent pour des femmes	Partenaire & élèves participants
17	samedi 1 avril 2023	SALINS Hotel des Bains	Quatuor de flûtes	Organisateur
18	jeudi 6 avril 2023	POLIGNY - Salon d'Honneur	Heure musicale des élèves	Organisateur
19	jeudi 13 avril au dimanche 16 avril 2023		Stage adulte académie du Jura	Partenaire & élèves participants
20	samedi 22 avril 2023	Poligny - Salle des fêtes	Concert Harmonie La Montaine - 50 ans	Partenaire & élèves participants
21	mercredi 10 mai 2023	ARBOIS - Ecole de musique	Heure musicale des élèves	Organisateur
22	samedi 3 juin 2023	Poligny Jacobins ou S. des F.	Bal renaissance avec Les saisons baroques, orch Cadenza, ensembles instrumentaux	Organisateur
23	mardi 6 juin 2023	Salins Salle Notre Dame	Heure musicale des élèves	Organisateur
24	mercredi 7 juin 2023	Poligny Collégiale	Cuivres, percussions et orgue	Organisateur
25	vendredi 9 juin 2023	Espace Pasteur Arbois	Extrait de la fugue Irlandaise avec les élèves de St Just	Partenaire
26	samedi 10 juin 2023	Moulin de Brainans	Theatre Musical avec Orchestre A et B / Mus Actu / Mise en scène Collectif de l'autre moitié	Organisateur
27	mardi 13 juin 2023	Arbois Espace Pasteur	Concert carte blanche aux professeurs de l'EMI : Quintette à vent & Trio violon piano violoncelle	Organisateur
28	vendredi 16 juin 2023		Ateliers et ensemble à Sarret + Trio Flinn (Musique Irlandaise)	Organisateur & Partenaire (Musiques au Cœur)
29	samedi 17 juin 2023	Poligny Salle des Fêtes	Au jardin musical avec les élèves d'éveil musical et les profs d'instruments	Organisateur

30	mercredi 21 juin 2023	St-Lothain	Cadenza + Ens de percussion : Fete de la Musique	Invité
31	vendredi 23 juin 2023	Poligny Cour Hotel de Ville	Concert Montaine + Orchestres A et B	Partenaire & élèves participants
32	samedi 24 juin 2023	Arbois - Hotel de ville	Examens Cordes	Organisateur
33	samedi 1 juillet 2023	Poligny - Salon d'honneur	Examens Bois	Organisateur
34	samedi 1 juillet 2023	Arbois - Hotel de ville	Examens Cuivres	Organisateur
35	samedi 1 juillet 2023	Poligny - Salon d'honneur	Audition de la classe de clarinette d'Alice Fidon	Organisateur
36	mercredi 5 juillet 2023	Poligny - Thomas Pesquet	Rencontre orch juniors morez - coeur du j	Organisateur
37	jeudi 6 juillet 2023	Hotel de ville d'Arbois	Audition de la classe de guitare	Organisateur
38	lundi 24 juillet au samedi 29 juillet 2023	Le Moulin de Brainans	Camp tu "zik"	Partenaire & élèves participants

Annexe : Programmes de « Folle Semaine 2019 » « Folle Semaine 2021 » « Folle Semaine 2022 » « Musiques en Scène 2023 »

Les ressources propres

Budget (€)/années	2019	2020	2021	2022
Budget ressources humaines	291 140 €	270 760 €	285 231 €	311 282 €
Budget de fonctionnement	28 299 €	25 224 €	28 917 €	39 172 €
Budget d'investissement	3 224 €	8 199 €	7 149 €	18 930 €
Recettes propres	56 368 €	48 615 €	59 633 €	67 095 €
Subvention département (prend en compte le budget RH et les projets d'écoles et inter-écoles)	27 315 €	29 904 €	30 161 €	30 673 €

La fusion des 2 écoles d'Arbois et Poligny a fait apparaître de grosses disparités de tarifs entre les 2 sites. La CCAPS a mis en place une régularisation tarifaire qui s'étalera jusqu'en 2025. Il s'agit d'augmenter progressivement les tarifs de Poligny et de réduire de même ceux d'Arbois pour arriver à des tarifs identiques. A partir de septembre 2021, les 3 tranches tarifaires qui étaient mises en place jusqu'alors (non-imposables, imposables et extra-muros) ont laissé la place à 5 tranches de tarifs basées sur les quotients familiaux (en fonction du taux d'imposition de la famille). Ces nouvelles règles ont bouleversé quelque peu les recettes d'autant que le COVID et ses confinements ou restrictions successives ont impacté les années 2020 et 2021. Il est à noter que les paiements des cours s'effectuent par trimestre et par année scolaire, alors que les budgets sont établis en année civile.

Les dépenses de fonctionnement ont baissé en 2020 et 2021 (effet COVID ?) pour remonter en 2022. Depuis 2019, la collectivité a fait preuve d'un effort financier constant tant en fonctionnement pour permettre un enseignement de qualité avec des professeurs dont les statuts ont évolué pour se mettre en conformité avec leurs diplômes et leurs fonctions réelles au sein de l'école de musique ; ainsi une prime **ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves)**, leur est dorénavant versée. En outre, des travaux d'amélioration des locaux et des achats de matériel pédagogique de qualité ont été réalisés.

Parallèlement à ces « remises à niveau », la fréquentation de l'école de musique augmente régulièrement, alors qu'elle avait tendance à baisser, notamment sur le site de Poligny.

Les Locaux

L'école de musique dispose de locaux sur 2 sites : Arbois et Poligny.

Arbois, école Morel jusqu'en juin 2023 :

5 salles, 1 petite salle et 2 bureaux à usage exclusif au 2^{ème} étage

1 salle utilisable le mercredi au 1^{er} étage

1 salle de classe au RC utilisable pour les cours de trompette en dehors des heures d'école (professeur en fauteuil)

En 2021-2022, la ville d'Arbois ayant annoncé vouloir réorganiser son Pôle scolaire, l'école de musique devra déménager à Sarret de Grozon d'ici septembre 2023.

L'installation à Sarret sera temporaire (environ 4 ans) car un projet de Pôle Culture regroupant à Arbois médiathèque et école de musique dans la maison Molliet est à l'étude.

Arbois, Sarret de Grozon à partir de septembre 2023 :

5 salles, 1 bureau et 1 cuisine à usage exclusif au RC

1 cave à usage exclusif au -1

Arbois, Hôtel de ville

1 salles au RC à usage occasionnel pour effectif + 40 personnes

Salles du tribunal au R+1 à usage occasionnel pour effectif + 40 personnes

Poligny, Hôtel de ville, Bâtiment principal

Ancienne salle d'audience - Auditorium Pierre Fournot – et 2 salles partagées avec la Montaine

Poligny, Hôtel de ville, Annexe

1 bureau et la salle d'orgue au RC

2 salles et 1 salle de stockage instruments au R+1

Poligny, Hôtel de ville

Salon d'Honneur à usage occasionnel

Parc instrumental

Une école de musique doit avoir à disposition un parc instrumental pour plusieurs raisons :

- Pianos, percussions, orgues, amplis : ces instruments de musique sont indispensables à l'apprentissage et à la pratique des élèves. Un parc instrumental permet donc de fournir aux élèves les outils nécessaires pour apprendre et s'entraîner. Pour les orchestres, les concerts et spectacles où les élèves se produisent en public, un parc instrumental est également nécessaire.
- Diversité des instruments : une école de musique se doit de proposer une grande variété de cours et de pratiques collectives couvrant différents instruments de musique dont certains moins populaires pourtant indispensables au fonctionnement des orchestres. Avoir un parc instrumental permet d'offrir un choix diversifié aux élèves pour découvrir notamment les cuivres et les bois. C'est le choix fait par la CCAPS en prêtant ces instruments aux élèves durant leur 1^{ère} année d'apprentissage.
- Location d'instruments : certains élèves peuvent ne pas posséder leur propre instrument ou être en phase de découverte d'un nouvel instrument. Dans ces cas, l'école de musique peut proposer la location d'instruments à ses élèves dans la limite de ses possibilités, ce qui permet à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à des instruments sans avoir à les acheter immédiatement.

Depuis 2020, grâce à la volonté et l'effort budgétaire de la CCAPS, le parc instrumental est renouvelé et complété chaque année.

De même tous les instruments qui le nécessitent sont révisés et entretenus régulièrement.

Un inventaire approfondi a été effectué en 2023. Chaque instrument est enregistré dans le logiciel de gestion générale de l'école (iMuse), les locations et prêts également.

Annexe : « Parc instrumental et matériels »

Les moyens de communication

➔ Externe :

- Le service communication de la CC APS CJ offre la possibilité de communiquer en amont des événements ou de faire un retour en images.
- Un programme de La Folle Semaine / (Musiques en Scènes Juin 2023 (ex Folle Semaine) ainsi qu'une plaquette de présentation de l'école est réalisée chaque année avec le service communication. Il communique également sur la date des inscriptions et des portes ouvertes.

➔ Interne :

- Échanges avec les familles par mails (concerne les temps forts comme les inscriptions, les projets de grande envergure mobilisant un grand nombre d'élèves, les évaluations semestrielles...).

DIAGNOSTIC

Le diagnostic ci-dessous, bilan de l'état des lieux, fait apparaître les forces et les faiblesses de l'établissement. C'est à partir de ce constat que seront déterminés les objectifs et les actions du projet d'établissement.

Éléments identifiés comme POINTS FORTS	Éléments identifiés comme POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne stabilité budgétaire • Bonne qualification des enseignants • Évolution statutaire des enseignants • Harmonisation pédagogique entre Arbois et Poligny • Accessibilité (politique tarifaire, adaptation au projet de l'élève, prêts d'instruments, réduction si pratique dans une harmonie) • Offre en pratique collective • Nouvelle offre de pratique orchestrale intégrant les cordes (l'orchestre varié) • Richesse du tissu artistique et associatif local • Grands projets : Tchikidan 2022 – La Fugue Irlandaise 2024 • Installation d'un orgue à tuyaux dans l'Annexe à Poligny (fin 2022) • Ouverture d'une classe d'orgue (fin 2022) • Cadre de vie • Sites naturels et patrimoniaux • iMuse, outil informatique de gestion de l'école de musique 	<ul style="list-style-type: none"> • Vision pas encore tout à fait intégrée à l'échelle intercommunale • Service public qui n'intéresse pas l'ensemble de la population • Formation continue des enseignants insuffisamment développée • Éducation artistique peu présente sur l'ensemble du territoire • Rayonnement de l'école sur le territoire • Visibilité de l'école • Locaux à rénover à Poligny • Manque d'attractivité des locaux • Pas de classe de chant ni de danse • Accès PMR • Bâtiments anciens mal isolés (donc impact environnemental)

<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité à plusieurs pianos de qualité dans plusieurs salles du territoire (Pianos en Arbois) 	
<p>Facteurs d'évolution favorable</p>	<p>Facteurs d'évolution défavorable</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Echelle d'intervention prometteuse • Emulation et du lien intergénérationnel à recréer • La culture, identifiée comme atout majeur, notamment l'éducation artistique et la médiation culturelle • Existence d'un schéma départemental et soutien financier du département • Partenariats et échanges possibles avec les acteurs culturels et associatifs du territoire • Grille de tarification unique d'ici 2 ans • Projet de création d'un Pôle Culturel à Arbois (Maison Molliet) • Utilisation d'une nouvelle salle (cave Sarret) pour les Musiques Actuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Inquiétude des pratiques amateurs locales : moins de jeunes qui intègrent les orchestres associatifs • Problèmes de motivation sur les projets collectifs (résultante post covid) • Départs des ados et jeunes adultes, formés à l'école de musique, pour étudier ailleurs que sur le territoire • Dynamique démographique en baisse • Risque de rester sur une vision « historique » de l'école de musique, au détriment d'une vision territoriale • Enseignement à distance • La musique « loisirs » • Désintérêt, perte de motivation des enseignants

Le croisement des éléments de ce diagnostic permet d'envisager des moyens d'actions visant d'une part à renforcer les points positifs et d'autre part à améliorer les points négatifs.

Durant l'élaboration de ce diagnostic, certains points ont d'ores et déjà été améliorés :

- Des interventions « chant choral » en milieu scolaire
 - Vadans ; Montholier, La Ferté, Aumont en 2020-2021
 - Arbois (Morel) ; Vadans en 2021-2022
 - Arbois (St-Just) en 2022-2023
- Travaux (WC) ; aménagement de salle ; accès PMR (rampe bétonnée) à Poligny + Octroi d'une salle de classe au RC à l'école Morel d'Arbois pour les cours de trompette
- Mise en place de la prime ISO et reclassement des contractuels sur le 2^{ème} grade des ATEA
- La création de l'orchestre Cadenza en 2022 avec une quarantaine de musiciens, cordes, vents et percussions ; élèves, anciens élèves et musiciens amateurs du Cœur du jura et des environs

LES ORIENTATIONS POUR UN ETABLISSEMENT OUVERT, CITOYEN ET RAYONNANT

1. CONSOLIDER L'IDENTITÉ ET FAVORISER L'OUVERTURE
2. RENFORCER LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE et FAIRE EVOLUER L'OFFRE
3. AFFIRMER LE RAYONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET ASSEOIR LES PARTENARIATS
4. STABILISER L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET FAVORISER UNE MEILLEURE COHESION ENTRE SES MEMBRES

Ces orientations se déclinent en objectifs, permettant la mise en œuvre d'actions concrètes à chaque année scolaire.

Le projet a été réfléchi avec une augmentation sensible des moyens humains et financiers mais globalement contenue et partagée, afin de ne pas trop impacter le budget de la CC APS CJ.

Les différents axes sont évidemment transverses, une même action pouvant élargir sur d'autres axes.

1. Consolider l'identité et favoriser l'ouverture

Cette orientation se décline en 2 axes.

L'offre culturelle pour tous

↳ La petite enfance

L'école de musique a déjà développé son offre en direction de la petite enfance en proposant des ateliers d'éveil musical dirigés vers les enfants à partir de 4 ans. Ces ateliers permettent à l'enfant, par l'expression sonore et musicale, de se construire au fil de sa maturation physiologique, psychomotrice et psychologique.

Il s'agit d'intégrer la musique dans le développement général de l'enfant car elle prend son sens dans ses liens avec d'autres aspects de sa vie ~~de l'enfant~~ (danse, graphisme, jeux...).

Elle est l'occasion de retrouvailles avec ses origines ?? sa culture et celle des autres. Associant l'expression personnelle, la communication et le jeu collectif, elle constitue une socialisation idéale pour les jeunes enfants.

L'école de musique pourrait collaborer avec les structures petite enfance de la CC APS CJ afin de proposer une offre dirigée vers la toute petite enfance.

Chaque année, un projet serait élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance (crèches, RAM, accueil de loisirs) afin de cerner les besoins de chacun et offrir ainsi une proposition adaptée.

L'objectif principal est d'affirmer et communiquer davantage sur les propositions faites en direction des jeunes publics et ainsi valoriser l'offre développée.

En outre, l'école de musique cherchera à développer l'offre de diffusion en direction du jeune public et en s'appuyant notamment sur les compétences artistiques internes.

↳ Milieu scolaire et périscolaire, une force pour l'éducation artistique et culturelle

Il s'agirait pour la CC APS CJ d'adopter une politique d'offre culturelle, vers les publics scolaires et périscolaires, large et enrichissante. En effet l'école de musique pourrait toucher chaque année plusieurs centaines d'élèves de niveau élémentaire, à raison d'un cours d'une heure hebdomadaire par classe ou groupe sur l'année scolaire, par des actions et interventions en milieu scolaire et périscolaire et dans le cadre du PEDT.

Le musicien intervenant serait le pilier essentiel pour assurer la mission d'éducation artistique à l'école confiée aux établissements d'enseignement artistique par la loi du 13 août 2004.

Un musicien-intervenant, titulaire du DUMI, représente un gage de qualité du service rendu, plus particulièrement en ce qui concerne la nécessaire collaboration entre lui et les enseignants des classes auprès desquels il intervient.

En continuité de cette avancée, serait travaillé le lien entre les établissements scolaires et l'école de musique. De plus les enfants des écoles seraient régulièrement conviés à des auditions des élèves de l'école de musique ou encore des concerts de professeurs afin de permettre la rencontre entre les pratiques, les élèves et les enseignants.

↳ Publics empêchés ou en situation de handicap

Les 3 EHPADS du territoire situés sur les communes d'Arbois, Poligny et Bracon comptabilisent 420 places.

L'offre musicale est un aspect important pour le bien-être et la qualité de vie des résidents. La musique peut avoir de nombreux avantages, tels que la stimulation cognitive, l'amélioration de l'humeur, la réduction du stress et la promotion de l'interaction sociale.

Des interventions d'élèves de l'école de musique ont lieu ponctuellement pendant l'année scolaire.

Des animations ont été proposées par les professeurs et les élèves durant les périodes de confinement lors du Covid.

Ces actions sont à renouveler ainsi que la mise en place d'actions participatives pouvant inclure des séances de chant collectif, des cours de musique, des ateliers de percussions. L'implication directe dans la musique peut renforcer l'engagement des résidents et favoriser leur interaction sociale.

Pour les usagers des locaux de l'école de musique, l'amélioration des accès aux salles de cours et de répétition pour les publics en situation de handicap physique sont à poursuivre notamment à Poligny.

Force est de constater que de plus en plus d'enfants sont soumis à des troubles divers, et notamment les troubles cognitifs, qui induisent des troubles de l'apprentissage, regroupés communément sous le terme « *dys* » (la dyslexie, la dysorthographe, la dyspraxie...). Certains de ces troubles affectent les apprentissages précoces ou plus spécifiquement les apprentissages scolaires.

Afin de faciliter l'apprentissage musical, pour que celui-ci soit un plaisir et ne devienne pas une contrainte, l'école de musique doit proposer des formations aux enseignants afin que ceux qui en éprouve le besoin aient la possibilité de s'adapter par des outils spécifiques à des publics différents.

Il reste que l'apprentissage d'un instrument génère un surcroît de travail pour des enfants atteints de tels troubles, et la pédagogie doit appréhender ces derniers de manière adaptée. La formation continue est un outil essentiel pour évoluer en ce sens.

L'action culturelle

La médiation culturelle désigne des stratégies d'action culturelle centrées sur les situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques. Elle se caractérise par :

- La mise en place de moyens d'accompagnement, de création et d'intervention destinés aux populations locales et aux publics du milieu artistique et culturel ;
- L'objectif de favoriser la diversité des formes d'expression culturelle et des formes de participation à la vie culturelle.

Il s'agit d'élargir et d'approfondir l'accès de la population, en particulier des plus démunis, aux moyens de création individuelle et collective (démocratie culturelle), ainsi qu'à l'offre culturelle professionnelle (démocratisation culturelle).

Un des objectifs en partenariat avec le réseau des médiathèques serait de proposer des conférences sur la musique qui reposeraient sur des illustrations sonores commentées et analysées ainsi que sur des supports visuels. Elles ne nécessiteraient pas de connaissances musicales préalables de la part du public, intéressant ainsi les néophytes comme les mélomanes avertis.

Un autre objectif à long terme serait de développer l'intégration des nouvelles technologies au service de l'apprentissage musical.

Une véritable prise en compte des nouveaux outils numériques est aujourd'hui incontournable dans tous les secteurs, y compris la culture. Le projet serait caractérisé par la formation des enseignants aux logiciels et l'achat de matériels adaptés à ces pratiques. Ainsi, des projets ponctuels ouverts aux élèves comme aux extérieurs, sous forme d'ateliers, stages, permettraient la découverte et la sensibilisation à la création musicale par le numérique.

2. Le parcours pédagogique de l'élève

Cet objectif se décline en 2 axes.

- **Améliorer la cohérence pédagogique des enseignements**

L'organisation pédagogique est issue du schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication.

L'objectif est de recentrer l'enseignement autour du projet de l'élève, de mettre en place une meilleure articulation des enseignements tant sur le plan des contenus que sur l'organisation et de mieux définir, dans le cadre d'une concertation avec l'équipe pédagogique :

- Les liens entre les apprentissages collectifs et individuels
- Les liens entre les enseignements pratiques et théoriques
- Le lien entre éducation artistique (éveil musical/milieu scolaire et périscolaire) et enseignement artistique (parcours découverte instrumentale...)
- L'équilibre entre la préservation du patrimoine musical, l'ouverture aux musiques de transmission plus orale ou improvisées et les démarches de création
- Les objectifs de fin de cycle
- Les enseignements et leur contenu

Des thématiques essentielles guideront la réflexion tout au long du projet. Celles-ci seront abordées à l'occasion de temps de rencontres dédiés aux enseignants, destinés strictement à l'échange autour de la pédagogie. Ces réunions seront organisées de manière régulière, selon un calendrier défini à l'avance, avec une thématique choisie.

La Formation Musicale, une discipline aujourd'hui plus que jamais en questionnement, sera un vaste sujet sur lequel l'équipe aura à réfléchir en priorité. En recherche d'identité et en constante évolution, la FM est un atout essentiel dans le parcours de l'apprentissage musical. Elle est un lieu d'ouverture, de découverte, de création, de pratique, qui vient enrichir la progression de l'élève. L'enseignant

mobilise sa pédagogie en fonction des élèves, des évolutions sociétales et pédagogiques (la formation continue étant là encore un véritable atout), dans un souci d'ouverture à l'autonomie du jeune musicien. L'influence croissante des industries culturelles et de l'évolution technologique font évoluer les représentations de la musique et les aspirations, obligeant à ouvrir les répertoires et à intégrer de nouvelles manières de pratiquer (MAO, musiques amplifiées...). En corollaire, force est de constater que les demandes sont nombreuses en dérogation dans cette discipline. Il faut lancer une vaste réflexion collective afin de définir de nouveaux objectifs. Dans la continuité, une démarche de communication en direction des familles sera engagée afin de présenter les objectifs, la méthodologie, où tout simplement que peut-on attendre de la Formation Musicale de demain ?

Le cursus, le cycle, souvent source de difficultés pour certaines familles (organisation, surcharge en termes de temps de présence...) est en évolution. Il sera un point important à aborder, avec l'équipe, afin d'adapter nos propositions aux situations particulières des élèves (en difficulté, handicap, adolescent, adulte...) et ainsi répondre au mieux aux attentes de chacun, tant pédagogiques que personnelles.

La mise en place d'un **dossier unique de l'élève**, retraçant l'ensemble de sa scolarité, est un outil essentiel afin d'appréhender de manière globale le parcours de chacun, avec pour objectif une réponse adaptée aux besoins et aux nécessités d'apprentissage des élèves.

Dans la continuité d'une recherche de cohérence entre les enseignements, d'enrichissement de l'offre et de prise en compte des demandes, il serait pertinent d'envisager l'ouverture d'une classe de chant et d'une classe de danse.

- La pratique collective

Dans la continuité historique des 2 écoles d'origines, Arbois et Comté de Grimont-Poligny, la pratique collective en orchestre reste prioritaire notamment en formation orchestre d'harmonie. Il est donc impératif de poursuivre toute forme d'encouragement pour la pratique des instruments à vent, et plus particulièrement les cuivres, au sein de l'école, ainsi que l'apprentissage en orchestre d'harmonie junior afin d'assurer une partie du renouvellement des musiciens de la Montaine mais aussi des autres associations musicales du territoire.

Les élèves actuels du département cordes mais aussi d'anciens élèves (plus de 30 ans d'enseignement des cordes à Arbois) sont également demandeurs pour pratiquer en orchestre d'où la création de l'orchestre varié en 2022 qui a la particularité de fonctionner par session et dont le développement fera également partie des priorités.

La pratique collective est essentielle dans le parcours de formation.

Conservatoire de France, 2018 :

Si de nombreux cursus des conservatoires sont fondés dès le début des apprentissages sur une organisation principalement ou exclusivement collective des enseignements (voix, musiques actuelles amplifiées, jazz, musiques traditionnelles, théâtre, danse, etc.), l'apprentissage des instruments dits « classiques » débute encore souvent dans le cadre d'un face à face entre un enseignant et un élève. La pratique collective y est majoritairement pensée comme une discipline complémentaire au cursus, où la dominante reste le cours individuel d'instrument. Ce modèle d'organisation, qui historiquement rattache nos établissements au premier modèle du Conservatoire de Paris, évolue, et apparaissent au sein des conservatoires des débuts d'apprentissage organisés autour d'une pratique collective considérée comme dominante. En parallèle se développent dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle des dispositifs, souvent à vocation sociale, permettant l'apprentissage d'un instrument de musique au sein d'un orchestre, projets portés séparément ou ensemble, par des associations (Demos, El Sistema France, Orchestre à l'École, Passeur d'Arts...) et des établissements d'enseignements artistiques.

Historiquement, les conservatoires se sont construits autour de la pratique instrumentale individuelle. La pratique collective n'arrivant qu'après la pratique individuelle. Or cela pose la question du sens donné à la pratique. On constate que la majorité des abandons a lieu au cours du 1er cycle, notamment dans des disciplines comme la guitare, le piano, où les élèves pratiquent de manière moindre le collectif avec leur instrument.

Il nous faudra donc s'interroger sur :

- Le postulat du « **faire** » avant le « **savoir** »
- L'utilisation du groupe pour devenir un musicien autonome : comment demander à un élève de devenir autonome sans l'avoir été au préalable ?

Le parcours de l'élève doit être interrogé par cette porte : quelle pratique collective pour quel élève ?

La réflexion doit être différente selon les cycles d'apprentissage.

Une première piste pourrait être un aménagement des 2 premières années du cycle autour d'un temps « tutti » mêlant formation musicale et pratique collective : un créneau unique avec la présence d'un enseignant de FM et de différents enseignants instrumentaux et collectifs. Cela questionne en termes de pertinence,

de réponse à la lourdeur des plannings hebdomadaires, à l'utilisation et la disponibilité des enseignants et des salles.

Cette proposition reste une piste de travail qui devra ouvrir le débat.

Toujours est-il que la recherche de liens entre les enseignements doit rester au cœur des échanges.

Qui dit pratique collective, dit pratique scénique. Une **sensibilisation aux métiers de la musique, de la culture** plus largement, en s'appuyant sur les compétences internes au Moulin de Brainans, ou d'autres services, pourrait être envisagée. Quelques-uns de nos élèves ont déjà eu accès lors d'une journée dédiée à la découverte de l'environnement technique d'un concert au Moulin. Il est intéressant d'apporter à un moment du parcours de l'élève, notamment en 2ème cycle, cette initiation, cette ouverture au spectacle dans son intégralité (réaliser une fiche technique, l'organisation sur le plateau : contraintes du montage, des balances, la prise en compte de l'investissement d'une équipe au service du spectacle...)

L'expérimentation du théâtre instrumental fait aussi partie des pistes nouvelles à explorer.

La partie théâtrale est assurée par les instrumentistes qui ne jouent pas seulement de leur instrument mais participent à une représentation visuelle par leurs gestes et leur jeu de scène.

3. Le rayonnement de l'établissement, sa place au sein de la collectivité

L'école de musique participe à l'activité culturelle de la collectivité, dont elle est un élément moteur. La création et la diffusion sont des composantes du projet d'établissement étroitement associées aux missions pédagogiques, dont elles sont à la fois des résultantes et des moyens.

- **Les partenariats**

De nombreux partenariats peuvent être développés et travaillés, tant avec le monde associatif qu'avec les différents services de la CC APS CJ ou des communes.

L'école de musique peut être amenée à participer aux événements majeurs que proposent la collectivité à ses habitants, comme *le marché de Noël*, *la fête de la musique*, ou d'autres événements ponctuels.

- **Les instances de concertation**

Le conseil pédagogique :

- Il comprend l'ensemble des professeurs et le directeur de l'école. Il se réunit 2 à 3 fois par an.

Le conseil d'établissement :

- Il est constitué des représentants de la collectivité, la direction de l'école de musique, des représentants des parents d'élèves et des élèves par l'intermédiaire de Musiques au Cœur, des représentants des associations musicales, 2 professeurs représentants de l'équipe pédagogique, un membre de la Direction Générale de la CC APS CJ. Il se réunit 1 à 2 fois par an., afin d'aborder uniquement des points afférents à l'école de musique.

4. L'équipe pédagogique

Le métier d'enseignant spécialisé n'est pas épargné par les évolutions de la société et les regards qui sont posés en général sur l'éducation.

Plusieurs statuts cohabitent au sein de l'équipe pédagogique : enseignants titulaires et enseignants contractuels (renouvellement annuel).

Deux facteurs de stabilisation et d'évolution sont particulièrement importants à suivre en termes de gestion des ressources humaines :

- **La situation statutaire des personnels enseignants**

La majorité des enseignants travaille pour la CC APS CJ à temps non complet, donc pour plusieurs employeurs et dans certains cas avec des contrats renouvelés chaque année.

La CC APS CJ pratique depuis qu'elle a repris la compétence « école de musique » en 2019, une politique favorisant la reconnaissance de son personnel et a poursuivi des efforts d'intégration des enseignants à travers :

- Le respect du cadre d'emploi d'ATEA
- 4 titularisations et 1 passage en CDI
- Le régime indemnitaire, prime ISO en 2022
- Le reclassement de tous les contractuels sur le 2^{ème} grade des ATEA

L'amélioration de l'attrait de l'emploi est déterminant pour avoir accès aux meilleurs recrutements notamment par la mutualisation avec les collectivités voisines lorsque c'est possible.

- **La formation permanente**

La formation continue a pour objet :

- De faciliter l'adaptation aux développements de la pédagogie, des nouvelles technologies, des évolutions du monde culturel et de l'environnement des établissements d'enseignement artistique
- De contribuer au maintien et à l'amélioration des niveaux de qualification

Chaque enseignant a la possibilité de demander des formations.

De plus, le service peut formuler un besoin en formation collective particulièrement pour améliorer la cohésion d'équipe et pour la gestion de projet.

SUIVI DES ACTIONS ET MOYENS D'EVALUATION

- Point d'étape annuel en conseil d'établissement
- Bilan d'activité annuel
- Bilan final début 2026, en vue de la préparation du prochain projet d'établissement

CONCLUSION

Le projet d'établissement de l'Ecole de Musique Intercommunale Cœur du Jura a l'ambition de permettre une pérennisation des actions menées pour les années à venir.

Il propose de nouvelles pistes pour améliorer le fonctionnement actuel, tout en tenant compte des mutations profondes que connaît la société, la culture et plus particulièrement l'enseignement artistique.

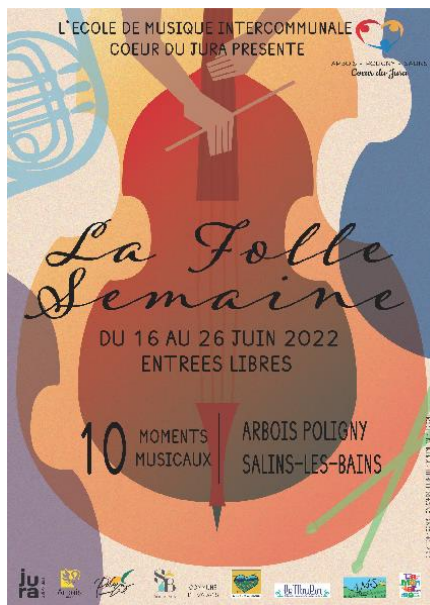
Ce projet nécessite le soutien des différentes institutions et devra s'adapter ou être adapté en fonction des évolutions des contextes territoriaux, humains et financiers.

Le meilleur moyen de combattre la violence n'est-il pas d'éduquer les enfants et de faire de la culture pour apprendre à réagir autrement ?

REMERCIEMENTS

Merci à l'ensemble des acteurs, professeurs, parents d'élèves, élus, direction école de musique, coordination Culture CC APS CJ qui ont contribué à la réflexion du projet, afin de rendre ce document le plus adapté aux préoccupations de l'établissement dans un contexte culturel, économique et social en constante évolution

ANNEXES



**Parc Instrumental
&
Matériels**

Ecole de Musique Intercommunale Coeur du Jura

Etat au 28.05.2023